



Assemblée générale

Distr. générale
7 mai 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 123 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Note verbale datée du 6 mai 2020, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies

La République du Malawi, assurant la présidence du Groupe des pays les moins avancés, a l'honneur de faire tenir ci-joint, par l'intermédiaire de sa Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 29 avril 2020, par laquelle le Président de la République du Malawi (voir annexe) transmet la déclaration du Groupe sur la maladie à coronavirus (COVID-19). Rappelant le contexte de développement propre aux pays les moins avancés, la déclaration souligne la nécessité de donner la priorité à ces pays dans la riposte à la COVID-19.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 123 de l'ordre du jour.



**Annexe à la note verbale datée du 6 mai 2020 adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente du Malawi
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-jointe une déclaration du Groupe des pays les moins avancés sur la maladie à coronavirus (COVID-19) (voir pièces jointes I et II). Rappelant le contexte de développement propre aux pays les moins avancés, la déclaration souligne la nécessité de donner la priorité à ces pays dans la riposte à la COVID-19. Nous vous prions de bien vouloir diffuser la déclaration auprès de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président de la République du Malawi
(*Signé*) Arthur Peter **Mutharika**

Pièce jointe I

Déclaration du 28 avril 2020 du Groupe des pays les moins avancés sur la maladie à coronavirus (COVID-19) : enjeux émergents et plan de relance mondial pour les pays les moins avancés

Version abrégée

Nous traversons une période très difficile provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19). La pandémie a paralysé notre monde et a eu des répercussions inouïes et imprévues sur nos vies, nos économies, nos sociétés et nos moyens de subsistance. Des centaines de milliers de personnes ont déjà perdu la vie, et le monde entier se bat pour faire face aux conséquences.

La pandémie de COVID-19 progresse à un rythme alarmant dans les pays les moins avancés, dont un bon nombre est déjà le théâtre de transmission communautaire. Aujourd'hui, près de 300 décès et 9 000 cas d'infections sont enregistrés dans ces pays (Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 19 avril 2020). Ce chiffre pourrait n'être que la partie émergée de l'iceberg, car la plupart de ces pays n'ont pas assez de trousse de dépistage, de savoir-faire ou de laboratoires pour effectuer des tests en quantité suffisante.

Les pays les moins avancés subissent déjà de graves répercussions, comme les chocs des prix des produits de base et les pertes d'exportations, d'investissements et de transferts de fonds, ainsi que la chute rapide du tourisme, qui auront des effets à long terme. La récession mondiale prévue touchera ces pays de plein fouet, avec des incidences disproportionnées.

Nous félicitons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le robuste encadrement qu'il apporte et nous nous réjouissons de la création du fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. Nous remercions également les pays du Groupe des 20, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux d'avoir pris rapidement des mesures, comme le soutien sanitaire d'urgence, l'allègement de la dette et d'autres formes d'assistance économique.

Néanmoins, ces efforts de soutien et d'assistance déjà annoncés ne sont pas suffisants pour permettre aux pays les moins avancés de surmonter les problèmes auxquels ils font face. Nous avons besoin de mesures nationales plus fortes et d'un soutien international considérablement accru pour lutter contre les conséquences socioéconomiques sans précédent de la COVID-19. Nous demandons donc qu'un plan de relance mondial en faveur des pays les moins avancés soit financé et mis en œuvre avec effet immédiat.

Les mesures ci-après sont proposées :

A. Mesures immédiates à court terme

1. **Plan de santé publique d'urgence pour les pays les moins avancés.** Pour sauver des vies et protéger les systèmes de santé publique, les pays les moins avancés ont besoin, dans l'immédiat, d'un plan d'urgence, qui doit prévoir : a) 100 millions d'équipements de protection individuelle et 100 millions de tests de dépistage ; b) 100 000 respirateurs artificiels et équipements connexes ; c) 10 à 50 médecins et infirmières ou infirmiers dans chacun des pays qui en fait la demande, pour traiter les

patients atteints de COVID-19 et former les médecins et les professionnels de la santé ; d) appui à l'ouverture de services de télésanté et de télé-médecine, sous les auspices de l'OMS, avec l'aide de médecins des pays du Nord et du Sud ; e) levée de toutes les restrictions tarifaires et non tarifaires à l'importation de matériel médical par les pays les moins avancés.

2. **Soutien aux systèmes de protection sociale.** Des millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et les personnes qui se sont récemment retrouvées au chômage dans les pays les moins avancés ont aujourd'hui des difficultés à subvenir à leurs besoins caloriques quotidiens. Pour dispenser une aide directe, en espèces ou en nourriture, à au moins 350 millions de pauvres dans ces pays pendant une période de 12 mois, nous demandons instamment à nos partenaires de développement d'apporter un soutien budgétaire direct à nos pouvoirs publics en allouant immédiatement 5,2 milliards de dollars des États-Unis de nouveaux fonds à l'aide d'urgence, en plus de l'aide publique au développement (APD).

3. **Soutien à l'éducation pour la population estudiantine.** Dans les pays les moins avancés, des millions d'étudiantes et étudiants, dont plus de 111 millions de filles, restent chez eux en raison de la pandémie, et la plupart d'entre eux ne peuvent pas bénéficier d'un enseignement virtuel. Nous avons donc besoin d'un soutien immédiat, sous la forme de matériel numérique, y compris des ordinateurs portables ou autres appareils peu coûteux, pour les étudiants, là où Internet est disponible, ainsi que de programmes de radio et de télévision éducatifs et de la distribution de matériel tel que des radios et des manuels scolaires aux ménages les plus pauvres et marginalisés, en particulier pour les filles. Les étudiants ont également besoin de programmes « Des vivres pour l'éducation » et d'autres formes d'aide liées à la santé et à l'hygiène.

4. **Reversement aux pays les moins avancés de 0,15 % du revenu national brut au titre de l'aide publique au développement.** Comme ils enregistrent une perte de recettes fiscales à grande échelle et une intensification rapide de la pression exercée sur leurs trésors publics, les pays les moins avancés ont besoin d'un soutien financier supplémentaire de tous leurs partenaires. En cette période critique, nous demandons instamment à nos partenaires de développement de reverser au moins 0,15 % de leur revenu national brut aux pays les moins avancés en 2020, au titre de l'APD, ce qui correspond à la limite inférieure de leurs engagements actuels. Ce reversement devrait générer un supplément d'APD de 43 milliards de dollars. Les pays du Sud devraient augmenter leur aide financière en accordant des subventions et des conditions de faveur aux pays les moins avancés.

5. **Annulation intégrale de la dette.** Si nous apprécions la récente initiative d'allègement de la dette offert à certains pays parmi les moins avancés, nous soulignons que tous les membres de ce Groupe sont face à de graves contraintes financières. Nous demandons donc instamment : a) que tous les créanciers et partenaires de développement accordent un allègement de la dette à tous les pays les moins avancés avec effet immédiat et jusqu'à ce que la décision finale soit prise sur la modalité d'allègement ; b) que soit annoncé le gel immédiat de la dette de tous les pays les moins avancés ; c) que les créanciers privés et commerciaux se joignent à cette annulation de la dette et à ce moratoire sur la dette ; d) que des subventions et des conditions particulièrement favorables soient accordées au titre de l'APD, avec une période de grâce d'au moins 10 ans qui permettra d'éviter les défauts de paiement de la dette à l'avenir.

6. **Levée des barrières commerciales et renforcement de l'aide au commerce.** Les revenus des pays les moins avancés provenant de sources extérieures dépendent principalement des vêtements et de l'habillement, des produits de base, des transferts de fonds et du tourisme. Tous ces secteurs sont gravement touchés. Nous demandons

donc : a) que nos partenaires lèvent toutes les barrières tarifaires et non tarifaires sur les produits liés à la santé pour les pays les moins avancés ; b) que les importateurs de marchandises des pays les moins avancés n'annulent pas les commandes existantes ou ne pénalisent pas les exportateurs des pays les moins avancés qui ne sont pas en mesure de respecter les délais de livraison ; c) que soit augmentée la part de l'aide au commerce qui revient aux pays les moins avancés, afin de renforcer leur capacité d'exportation et de favoriser la diversification.

7. Allocations supplémentaires, y compris concernant les droits de tirage spéciaux pour les pays les moins avancés. La baisse des recettes d'exportation, des transferts de fonds et d'autres flux de revenus risque d'entraîner, pour de nombreux pays parmi les moins avancés, de graves déficits de la balance des paiements et des opérations courantes. Nous demandons : a) une augmentation des ressources destinées aux pays les moins avancés provenant du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, de l'instrument de financement rapide et de la Facilité de crédit rapide, ainsi que d'autres guichets multilatéraux ; b) l'émission immédiate de droits de tirage spéciaux pour les pays les moins avancés, à hauteur d'au moins 50 milliards de dollars, dans le cadre de nouvelles allocations de droits de tirage spéciaux, ce qui pourrait se faire par la réaffectation des droits de tirage spéciaux des pays à revenu élevé aux pays les moins avancés.

8. Protection des migrantes et migrants des pays les moins avancés et soutien aux envois de fonds. Les envois de fonds vers les pays les moins avancés devraient baisser d'environ 20 %, ce qui représente la perte d'une source de financement essentielle pour de nombreux ménages vulnérables. Nous demandons aux pays d'accueil des travailleuses et travailleurs migrants : a) de protéger les emplois des travailleuses et travailleurs migrants ; b) de leur accorder les mêmes protections sociales et les mêmes filets de sécurité qu'à leur nationaux ; c) de renoncer aux frais de transaction pour les envois de fonds des nationaux des pays les moins avancés jusqu'à ce que la pandémie soit complètement terminée.

B. Mesures à moyen et long terme

À moyen et long terme, nous demandons le soutien international suivant :

- Assurer un approvisionnement rapide, en quantité suffisante et à un coût abordable, en vaccins ou produits d'immunisation et en médicaments antiviraux nécessaires au traitement de la COVID-19, lorsqu'ils auront été mis au point
- Fournir la technologie, le savoir-faire technique et des licences gratuites pour la fabrication de médicaments antirétroviraux et de vaccins, lorsqu'ils auront été mis au point et approuvés pour l'usage de masse après les essais cliniques contrôlés nécessaires
- Lancer des plans de relance pour stabiliser le secteur agricole, comportant des programmes de distribution de semences et d'engrais et des subventions permettant l'acquisition des technologies nécessaires pour assurer une production alimentaire suffisante sur les marchés intérieurs
- Le cadre de soutenabilité de la dette pour les pays les moins avancés devrait systématiquement prendre en compte les contraintes structurelles de ces pays et leurs besoins d'investissement à plus long terme aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable
- Les membres de l'Organisation mondiale du commerce devraient lancer un cadre commercial mondial renouvelé et revitalisé pour promouvoir les recettes d'exportation des pays les moins avancés et leur permettre d'atteindre la cible

consistant à doubler leurs recettes d'exportation, prévue dans les objectifs de développement durable

- Promouvoir les transferts numériques de fonds et réduire les frais de transaction des transferts
- Améliorer la qualité et la disponibilité d'Internet et d'autres services en ligne et en baisser le coût, en particulier dans les zones rurales
- Fournir aux pays sortant de la catégorie des moins avancés une aide internationale continue et accrue pour soutenir les secteurs d'exportation afin d'éviter l'annulation des gains de développement

Nous invitons instamment nos partenaires de développement, les pays du Nord et du Sud, le système des Nations Unies pour le développement, les banques multilatérales de développement, le FMI, le secteur privé et les fondations à donner suite à notre appel, dès que possible. Nous demandons instamment au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies de diriger la mise en œuvre du plan de relance pour les pays les moins avancés.

Pièce jointe II

Déclaration du 28 avril 2020 du Groupe des pays les moins avancés sur la maladie à coronavirus (COVID-19) : enjeux émergents et plan de relance mondial pour les pays les moins avancés

Version complète

I. Introduction

La propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) s'est muée en pandémie apocalyptique. Cet agent pathogène létal gagne rapidement les régions les plus reculées du monde. La crise actuelle se déroule dans un contexte de commerce mondial déjà tendu, de stagnation des budgets de l'aide étrangère, de chute des prix des produits de base, de conflits prolongés et de marge de manœuvre budgétaire très limitée dans les pays les moins avancés. Dans le même temps, ces pays demeurent très affaiblis par des chocs extérieurs, tels que les phénomènes climatiques extrêmes, ainsi que par les conflits.

Le virus attaque pays après pays à une vitesse et une échelle inimaginables. La pandémie a paralysé notre monde et a eu des répercussions inouïes et imprévues sur nos vies, nos économies, nos sociétés et nos moyens de subsistance. Toute évaluation de l'impact de cette crise sur les économies et les sociétés devient vite caduque devant l'évolution incessante des réalités. L'économie mondiale s'enfonce rapidement dans une récession sans précédent et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a averti que la pandémie risquait de provoquer des chocs dramatiques au niveau de l'offre et de la demande. L'économie mondiale pourrait se contracter de presque 1 % cette année (0,9 %) en raison de la pandémie de COVID-19, et la production mondiale pourrait se contracter davantage si les restrictions imposées aux activités économiques se prolongent jusqu'au troisième trimestre de l'année et si les réponses budgétaires ne suffisent pas à soutenir les revenus et les dépenses de consommation (Département des affaires économiques et sociales).

Des milliers de vies sont déjà perdues, et l'économie mondiale subit une destruction d'une ampleur que notre génération n'a pas pu prévoir. La production est gravement perturbée, le commerce s'essouffle, les migrations et les envois de fonds diminuent, les marchés de capitaux s'effondrent et les investissements sont voués à une chute record. Selon les projections concernant nos pays, des groupes nombreux de personnes ayant un emploi informel vont retomber dans la pauvreté. Les femmes et les filles seront parmi les plus touchées, et plus de 500 millions de personnes supplémentaires pourraient être poussées dans la pauvreté si des mesures ne sont pas prises d'urgence pour renflouer les pays pauvres touchés par les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 (Oxfam, 2020).

La COVID-19 progresse à un rythme alarmant dans les pays les moins avancés, dont un bon nombre est déjà le théâtre de transmission communautaire. Aujourd'hui, près de 300 décès et 9 000 cas d'infections sont enregistrés dans ces pays (Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 19 avril 2020). Ce nombre pourrait être largement sous-estimé car la plupart des pays les moins avancés ne disposent pas de suffisamment de tests de dépistage et autres articles médicaux, notamment les équipements de protection individuelle tels que les masques respiratoires (masques N95), de savoir-faire technique et de laboratoires pour effectuer des tests sur leur territoire.

La forte prévalence du paludisme, du VIH/sida, de la tuberculose et de la malnutrition pourrait rendre la maladie encore plus difficile à combattre dans les pays les moins avancés, d'autant plus que la pandémie coïncidera probablement avec le pic de la saison du paludisme en 2020.

Les experts ont averti que l'augmentation rapide de la demande de services sanitaires due à la COVID-19 risquait d'engorger les systèmes de santé de la plupart des pays. Cette situation est particulièrement désastreuse dans les pays les moins avancés, où les systèmes de santé publique sont faibles et où jusqu'à 75 % de la population n'a pas accès à l'eau et au savon (Programme des Nations Unies pour le développement, 2020). En outre, la plupart des pays les moins avancés ont peu d'installations de soins intensifs, voire aucunes, et n'ont que très peu de respirateurs artificiels.

Les pays les moins avancés ont pris diverses mesures préventives, notamment la déclaration de l'état d'urgence, le confinement total, la mise en quarantaine des voyageurs, la fermeture des frontières terrestres et l'interruption du transport aérien de passagers, la distanciation sociale, le couvre-feu national et la fermeture des entreprises, des bureaux, des écoles et des universités.

Cependant, les mesures de distanciation et de confinement sont plus difficiles à appliquer dans les pays où la grande majorité de la population dépend d'un revenu quotidien pour survivre et vit bien souvent dans des bidonvilles et des établissements urbains densément peuplés.

Leurs structures économiques étant déjà limitées et faibles, les pays les moins avancés seront probablement gravement touchés par les répercussions du ralentissement économique mondial qui s'annonce et ne manquera pas de s'accompagner de chocs des prix des produits de base et de pertes d'exportations, d'investissements et de transferts de fonds, ainsi que d'une chute rapide du tourisme, autant de facteurs qui auront des effets à long terme. La perte de prévisibilité du marché et de confiance des investisseurs aura également une incidence sur le flux des investissements directs étrangers, ainsi que sur les investissements provenant de sources nationales.

Les marchés monétaires et financiers s'en ressentiront, en raison de la multiplication des prêts non performants, de la chute du cours des actions, de la sortie massive des capitaux et des écarts de taux qui se creusent. Il y a également des signes d'affaiblissement des monnaies nationales.

En outre, la plupart des pays les moins avancés augmentent considérablement leurs dépenses pour lutter contre la pandémie, malgré leur marge de manœuvre budgétaire limitée et la réduction rapide des recettes publiques. Avec un rapport médian entre taxes et produit intérieur brut de 15,5 en 2017, les pays les moins avancés n'étaient guère en mesure de fournir des services suffisants à leur population avant la pandémie. Nombre d'entre eux augmentent leurs dépenses sociales afin de réduire l'impact dévastateur de la crise sur leur importante population pauvre. Cette forte pression exercée sur les finances publiques entraîne des déficits de la balance des paiements et augmente le risque de défaut de paiement de la dette souveraine, ce qui affaiblit encore plus leur résilience.

Les pays les moins avancés ont besoin de mesures nationales plus fortes et d'un soutien international considérablement accru pour surmonter les conséquences socioéconomiques sans précédent de la COVID-19. Ils ont immédiatement besoin de mesures budgétaires et monétaires urgentes visant à protéger les emplois, à soutenir les travailleuses et travailleurs indépendants, à soutenir les liquidités et les opérations des entreprises et à accélérer la reprise à l'avenir.

II. Grave pénurie de matériel médical et possibilités d'expansion limitées

Dans les pays les moins avancés, les ressources sanitaires sont déjà sous pression dans le meilleur des cas et les mesures de défense essentielles contre les maladies infectieuses sont presque inexistantes. Les installations d'hygiène et infrastructures sanitaires y sont présentes en nombre très limité, ce qui permet à la propagation du virus de progresser de façon accélérée. Les pays les moins avancés comptent en moyenne 0,6 infirmier ou infirmière et maïeuticien ou sage-femme, 0,3 médecin et 1,1 lit d'hôpital pour 1 000 habitants, et les dépenses publiques de santé y représentent en moyenne moins de 2 % du produit intérieur brut. Leurs systèmes de santé, déjà surchargés, ne sont pas en mesure de tracer les contacts, d'isoler les cas ou de mettre les patients en quarantaine. Selon les experts, la COVID-19 risque d'avoir un effet dévastateur sur les pays qui manquent de matériel et d'infrastructures sanitaires.

En l'absence de vaccin ou de médicaments, le recours aux respirateurs artificiels est devenu une pratique déterminante dans les soins intensifs liés à cette maladie. De nombreux pays parmi les moins avancés n'ont pas de tests de dépistage pour le diagnostic ni de respirateurs artificiels pour le traitement. Le Soudan du Sud, par exemple, n'a que quatre respirateurs artificiels et 24 lits en soins intensifs pour une population de 12 millions de personnes, tandis que le Burkina Faso possède 11 respirateurs artificiels, la Sierra Leone 13 et la République centrafricaine 3 (CNN). Même lorsqu'ils ont des respirateurs artificiels, les pays les moins avancés n'ont pas les unités de soins intensifs équipées des technologies de pointe qui sont nécessaires pour utiliser les respirateurs ni les autres articles requis par le traitement des patients atteints de COVID-19. Ces carences s'expliquent par un accès souvent très limité à l'électricité, qui est indispensable pour faire fonctionner les installations sanitaires de pointe. En outre, le manque de compétences et de savoir-faire technique est un autre problème permanent auquel les pays les moins avancés font face.

En raison de la fermeture des frontières et des aéroports, ainsi que des interdictions de voyager, le commerce international et les chaînes d'approvisionnement sont gravement perturbés. Cette situation a de fortes répercussions sur la fourniture des articles médicaux essentiels pour les tests de dépistage de la COVID-19, les équipements de protection individuelle et les respirateurs artificiels. L'offre de ces produits indispensables est très insuffisante par rapport à la demande qui monte en flèche. Seul un nombre limité de pays ont la capacité de fabriquer et d'exporter ces articles à grande échelle.

Alors que les pays développés où la prévalence de la COVID-19 est élevée parviennent à se procurer les articles et tests de dépistage essentiels au moyen d'arrangements spéciaux, en convertissant rapidement les industries manufacturières nationales et en prenant des dispositions spéciales pour importer ces produits de l'étranger, les pays les moins avancés, quant à eux, n'ont ni les capacités ni les ressources que requièrent ces solutions. La forte demande et les restrictions à l'exportation de certains articles entraînent une hausse considérable du prix des articles médicaux, qui risque de continuer à augmenter.

Les pays les moins avancés sont donc face à une menace imminente d'être touchés de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19 en termes de pertes de vies humaines et de destruction de leurs économies et, à plus long terme, de récession économique.

III. Appel des pays les moins avancés pour un plan de santé publique d'urgence

Comme la situation évolue rapidement dans les pays les moins avancés, où les infrastructures médicales, le matériel et le savoir-faire technique sont quasiment inexistants, il faut que la communauté internationale les aide à développer leurs installations sanitaires, notamment en leur fournissant des articles tels que les équipements de protection individuelle, les produits d'assainissement et d'autres moyens de protection pour les travailleurs et travailleuses de première ligne, ainsi qu'un nombre suffisant de respirateurs artificiels et d'équipements connexes. Les pays les moins avancés ont également besoin d'un approvisionnement ininterrompu en traitements essentiels et d'un accès équitable aux vaccins et aux médicaments, à un coût abordable. De plus, ils ont besoin que des professionnels de la santé étrangers forment leurs médecins et leurs infirmiers et infirmières aux traitements et aux soins.

Sachant que ces pays font tout ce qui est en leur pouvoir pour répondre à cette urgence sanitaire incomparable, nous demandons à nos partenaires de développement, aux organismes des Nations Unies et aux banques multilatérales de développement de lancer un plan de santé publique d'urgence à leur intention, qui comprendra les mesures suivantes :

- Fournir un soutien financier pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle (masques, gants, blouses et couvre-chaussures) et de tests de dépistage, à hauteur d'au moins 100 millions de lots, notamment en soutenant l'intensification de la production dans les pays les moins avancés, lorsque cela est possible, et les importations en provenance des partenaires de développement
- Fournir immédiatement 100 000 respirateurs artificiels (à raison d'un respirateur pour 10 000 personnes) et matériel connexe pour équiper un nombre égal d'unités de soins intensifs dans les pays les moins avancés (à répartir en fonction de la taille de la population et du risque de propagation dans le pays)
- Levée immédiate, par les pays partenaires, de toutes les restrictions tarifaires et non tarifaires à l'importation de matériel médical et de produits agricoles par les pays les moins avancés
- Assurer un approvisionnement rapide, en quantité suffisante et à un coût abordable, en vaccins ou produits d'immunisation et en médicaments antiviraux nécessaires au traitement de la COVID-19, lorsqu'ils auront été mis au point
- Fournir la technologie, le savoir-faire technique et des licences gratuites pour la fabrication de médicaments antirétroviraux et de vaccins, lorsqu'ils auront été mis au point et approuvés pour l'usage de masse après les essais cliniques contrôlés nécessaires
- Envoyer immédiatement, dans chaque pays qui en fait la demande, 10 à 50 médecins et infirmiers ou infirmières spécialisés dans le traitement la COVID-19 et ayant une expérience à cet égard, pour une période d'au moins six mois, afin de soutenir le traitement des patients existants et de former les médecins et les infirmiers ou infirmières dans les pays les moins avancés
- Ouvrir immédiatement des services de télésanté et de télémédecine, coordonnés par l'Organisation mondiale de la Santé, avec des virologues travaillant dans les pays développés et les pays en développement avancés, afin de fournir des services de traitement et de soins 24 heures sur 24 aux patients atteints de COVID-19 et aux médecins les traitant dans les pays les moins avancés

- Fournir d'urgence une assistance aux pays les moins avancés, pour améliorer l'accès à l'énergie dans les établissements sanitaires, au moyen de solutions énergétiques décentralisées permettant de faire fonctionner les centres et de réfrigérer les vaccins et les médicaments

IV. Soutien aux systèmes de protection sociale

L'arrêt de l'activité économique, dans les pays les moins avancés, se traduit très souvent par une augmentation massive du chômage. Dans ces pays, les travailleuses et travailleurs à faible revenu de l'économie parallèle sont nombreux à ne pas avoir d'économies qui leur permettent de satisfaire au quotidien leurs besoins essentiels en matière d'alimentation, de nutrition et de santé. Avant la pandémie, on dénombrait déjà, dans ces pays, quelque 350 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, et quelque 240 millions de personnes souffrant de malnutrition. Ces chiffres ont considérablement augmenté du fait des licenciements à grande échelle entraînés par la COVID-19 et des fermetures de commerces, d'industries et d'entreprises. Les personnes qui, dans les pays les moins avancés, ont du mal à satisfaire leurs besoins caloriques journaliers se comptent désormais par millions. L'accès à l'alimentation et à la nutrition risque de se trouver fortement perturbé, ce qui peut entraîner une grave insécurité alimentaire, mettant ainsi à mal les acquis obtenus au titre des objectifs de développement durable n^{os} 1 et 2.

Une marge de manœuvre budgétaire étreinte et une chute rapide des recettes fiscales limitent fortement, dans les pays les moins avancés, la couverture des besoins en matière de protection sociale. Des systèmes globaux de protection sociale universelle sont plus que jamais nécessaires pour protéger les travailleuses et travailleurs, et pour permettre aux populations de gérer et de surmonter les chocs. Il est essentiel de continuer à répondre aux besoins fondamentaux des plus vulnérables, notamment en apportant, dans les pays les moins avancés, une aide alimentaire et nutritionnelle essentielle aux groupes souffrant d'insécurité alimentaire et de malnutrition. À cet égard, nous demandons que soient prises les mesures suivantes :

- Les gouvernements devraient établir des mécanismes de protection sociale, ou renforcer ceux qui existent, afin de protéger les populations les plus vulnérables. Pour dispenser une aide directe, en espèces ou en nourriture, à 350 millions de personnes au moins qui vivent dans la pauvreté dans les pays les moins avancés, pendant une période de 12 mois (à hauteur de 1,25 dollar par jour), nous demandons instamment à nos partenaires de développement d'apporter un soutien budgétaire direct à nos pouvoirs publics en allouant immédiatement à nos pays 5,2 milliards de dollars de nouveaux fonds au titre de l'aide d'urgence. Ces fonds devraient venir s'ajouter au soutien actuellement apporté aux pays les moins avancés au titre de l'APD pour éviter que les priorités, les secteurs et les projets en cours financés par cette aide ne se trouvent compromis ou menacés. C'est là un point important si l'on veut préserver les progrès qui sont accomplis, dans les pays les moins avancés, dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui était déjà à la traîne avant que la pandémie ne frappe.

V. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Selon le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020*, même avant la pandémie, près de 135 millions de personnes, vivant dans 55 pays ou territoires, se trouvaient dans des conditions de crise, voire de gravité supérieure (phase 3 ou phases consécutives du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et du Cadre

harmonisé), dont 91,44 millions dans 32 des pays les moins avancés. Sur les 10 pires crises alimentaires de 2019, en nombre de personnes se trouvant dans des conditions de crise, voire de gravité supérieure (soit à partir de la phase 3 des deux cadres), 7 ont touché des pays parmi les moins avancés. Le rapport indique que les personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë, qui ont besoin d'une aide alimentaire et nutritionnelle humanitaire d'urgence, sont les plus vulnérables aux conséquences de la COVID-19. Car elles ne sont que très peu, voire pas du tout, en mesure de faire face aux aspects sanitaires ou socioéconomiques du choc. De surcroît, on observe, déjà, des signes d'une flambée des cours des denrées alimentaires, d'interdictions à l'exportation imposées par certains pays exportateurs de tels produits, ou d'une perte de revenus due à la contraction de l'économie. Le commerce des produits de base constitue une part importante de la balance des pays les moins avancés, qui consacrent 22 % de leurs recettes d'exportation de marchandises aux importations de denrées alimentaires. Pris ensemble, ces facteurs auront de graves conséquences sur la sécurité alimentaire de ces pays.

Nous demandons instamment, dans l'intérêt de la sécurité et de la sûreté alimentaires des pays les moins avancés, que soient prises les mesures suivantes :

- Les circuits commerciaux devraient rester ouverts afin que les marchés internationaux puissent jouer un rôle déterminant pour éviter les pénuries alimentaires et atténuer l'inévitable ralentissement économique mondial. En outre, les pays exportateurs de denrées alimentaires devraient veiller à ce que la bonne circulation transfrontalière des produits alimentaires ne soit pas entravée par la fermeture des frontières motivée par la nécessité de juguler la propagation de la COVID-19.
- Les principaux pays exportateurs de denrées alimentaires doivent respecter les engagements qu'ils ont pris au titre des règles de l'OMC pour garantir la libre circulation des produits alimentaires et s'abstenir d'imposer des interdictions aux exportations et autres mesures faussant les échanges qui peuvent entraver l'importation de denrées alimentaires dans les pays importateurs vulnérables.
- Les gouvernements des pays les moins avancés, avec le soutien de leurs partenaires de développement, devraient mettre sur pied des plans de relance destinés à stabiliser le secteur agricole par des programmes de distribution de semences et d'engrais et le subventionnement des tracteurs et d'autres machines, le but étant d'assurer une production alimentaire suffisante sur les marchés intérieurs.

VI. Éducation

Outre les conséquences qu'elle entraîne sur la santé publique et sur l'économie, la COVID-19 crée une urgence éducative qui a des effets désastreux sur les enfants des pays les moins avancés. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) estime que plus de 89 % de la population estudiantine dans le monde ne fréquente actuellement pas les établissements d'enseignement, qui sont fermés en raison de la COVID-19 – et la situation est analogue dans les pays les moins avancés. L'UNESCO estime que dans ces pays, où l'accès à l'éducation est déjà difficile, plus de 111 millions de filles sont confinées à domicile. L'Organisation met en garde contre la fermeture des écoles, qui risque d'accroître les taux d'abandon scolaire, ce qui portera un préjudice démesuré aux adolescentes, creusera davantage les écarts entre filles et garçons dans l'éducation et entraînera un risque accru d'exploitation sexuelle, de grossesses précoces et de mariages précoces et forcés. Cette situation compromettra gravement la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'éducation, à la santé et à l'égalité des genres.

On constate qu'un travail – en rapide évolution – est entrepris à grande échelle par les pays pour utiliser les technologies afin de promouvoir le téléapprentissage, l'enseignement à distance et l'apprentissage en ligne pendant la pandémie de COVID-19. La numérisation a permis à des millions d'étudiantes et d'étudiants des économies avancées de suivre un enseignement à distance. Dans les pays les moins avancés toutefois, seule une personne sur cinq a accès au réseau Internet, ce qui restreint la capacité de connexion des élèves en cas de fermeture de leur école. Qui plus est, les déficiences des services à haut débit limitent la possibilité d'utiliser les outils de téléconférence. Il importe d'améliorer la qualité, la disponibilité et l'abordabilité du réseau Internet ainsi que de l'éducation et d'autres services en ligne, en particulier en zone rurale, et surtout à long terme, pour que les populations puissent bénéficier de l'offre éducative en ligne.

Nous invitons nos partenaires de développement et le système des Nations Unies pour le développement à apporter un soutien immédiat aux pays les moins avancés pour qu'ils puissent offrir des possibilités d'éducation aux étudiants à domicile. Nous demandons que soient prises les mesures suivantes :

- Équiper la population estudiantine, notamment en ordinateurs portables ou autres appareils peu coûteux, lorsque le réseau Internet est disponible ;
- Apporter un soutien à faible technicité et tenant compte des questions de genre là où les infrastructures numériques sont peu évoluées, par exemple en produisant des programmes de radio et de télévision éducatifs et en distribuant du matériel – appareils radio et manuels scolaires – aux ménages les plus pauvres et marginalisés ;
- Former les éducateurs et les aider sur le plan technique à élaborer des programmes et des méthodes d'enseignement en ligne ;
- Continuer de lancer des programmes destinés aux élèves, du genre « Des vivres pour l'éducation » et d'autres formes d'aide portant sur la santé et l'hygiène ;
- Améliorer la qualité, la disponibilité et l'abordabilité du réseau Internet ainsi que de l'éducation et d'autres services en ligne, en particulier en zone rurale, pour que les populations puissent bénéficier de l'offre éducative en ligne.

VII. Emploi et travail

Les mesures de confinement total ou partiel touchent désormais près de 2,7 milliards de travailleuses et de travailleurs, soit environ 81 % de la main-d'œuvre mondiale. Dans la situation actuelle, les entreprises de divers secteurs économiques – en particulier les petites entreprises – doivent essuyer des pertes catastrophiques, qui menacent leur fonctionnement et leur solvabilité, tandis que des millions de travailleuses et de travailleurs risquent une perte de revenus, voire un licenciement.

Les secteurs traditionnels des services, tels que le tourisme, le commerce de détail, l'hôtellerie et les transports, y compris l'aviation civile, ainsi que certains secteurs manufacturiers à forte intensité de main-d'œuvre et tributaires de la chaîne d'approvisionnement, sont touchés dans l'immédiat, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de licenciements et du chômage. Dans les pays les moins avancés en particulier, les secteurs durement frappés comptent une importante proportion de travailleuses et de travailleurs qui occupent des emplois informels et qui n'ont pratiquement pas droit aux services de santé et aux prestations sociales.

Faute de mesures politiques appropriées, ces personnes risquent fort de sombrer dans la pauvreté et auront plus de mal à retrouver leurs moyens de subsistance en

période de reprise. Les actions politiques doivent viser à apporter une aide immédiate aux travailleuses et travailleurs et aux entreprises afin de préserver les moyens de subsistance et les débouchés économiquement viables, en particulier pour les entreprises et la main-d'œuvre travaillant dans l'économie parallèle. Nous demandons instamment que soient prises les mesures suivantes :

- Une action spécifique et ciblée est nécessaire dans les pays les moins avancés, notamment des transferts en espèces et des allocations de chômage, pour soutenir celles et ceux qui ont perdu leurs revenus et qui sont les plus touchés par les mesures de confinement. Il conviendra de compléter cette action par des efforts visant à assurer un approvisionnement adéquat en denrées alimentaires et autres produits de première nécessité.
- Les institutions de financement du développement pourraient utiliser les réseaux qui les lient au secteur bancaire des économies avancées et leurs compétences pour canaliser les liquidités vers le secteur privé des pays les moins avancés.

VIII. Aide publique au développement

Alors que les pays les moins avancés doivent faire face à des crises de liquidités dans leurs dépenses publiques et se heurtent à des obstacles pour emprunter sur le marché international, l'aide demeure la principale source de financement pour une action anticyclique. Il est encourageant de constater que l'APD apportée aux pays les moins avancés par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a légèrement augmenté, de 2,6 % en 2019, pour atteindre un total de 33 milliards de dollars, même si cette part est très en deçà de l'objectif historiquement convenu des 0,15 %-0,2 % du revenu national brut. Il est aussi rassurant de savoir que les membres du Comité s'efforceront de protéger les budgets de l'APD. Les membres du Comité reconnaissent également que les pays les moins avancés seront les plus touchés par la COVID-19 et utilisent déjà l'APD pour les aider à encaisser le double choc des crises sanitaire et économique.

Dans ces pays, l'APD se révélera vitale pour relever le défi de la COVID-19 car, pour beaucoup d'entre eux, elle représente plus des deux tiers du financement extérieur. Cette aide est également importante pour que ces pays continuent d'investir dans la santé, l'éducation et la protection sociale ainsi que dans les besoins humanitaires.

Comme ils enregistrent une perte de recettes fiscales à grande échelle et une intensification rapide de la pression exercée sur leurs trésors publics, les pays les moins avancés ont besoin d'un soutien financier supplémentaire de tous leurs partenaires. Nous demandons instamment que soient prises les mesures suivantes :

- En cette période critique, nous demandons instamment à nos partenaires de développement de reverser au moins 0,15 % de leur revenu national brut aux pays les moins avancés en 2020, au titre de l'APD, ce qui correspond à la limite inférieure de leurs engagements. Cette mesure générera 43 milliards de dollars supplémentaires, qui aideront considérablement les pays les moins avancés à poursuivre leurs activités de développement prévues, tout en répondant aux besoins croissants en matière de santé publique et de protection sociale.
- Les pays les moins avancés devraient bénéficier d'une APD sous forme de dons ou d'une APD à des conditions très favorables, assortie d'un délai de grâce d'au moins 10 ans, qui leur permette de répondre, sans tomber en défaut, aux besoins nés de la pandémie et à d'autres besoins de développement.

- Les pays du Sud devraient augmenter leur aide financière en accordant des subventions et des conditions de faveur aux pays les moins avancés.

IX. Dette

Avant la crise déjà, l'endettement extérieur était une source de préoccupation croissante dans les pays les moins avancés. À la fin de 2019, six de ces pays figuraient dans la catégorie des pays surendettés, tandis que 12 autres se trouvaient dans celle des pays à fort risque de surendettement. Le coefficient du service de la dette exprimé en pourcentage des exportations de biens, de services et de revenus primaires s'élevait à 8,7 % en 2018. La composition de l'encours de la dette des pays les moins avancés a également beaucoup évolué depuis 2011, la part des créanciers bilatéraux privés et non traditionnels, dont les prêts sont généralement assortis d'échéances plus brèves et de taux d'intérêt plus élevés que les financements accordés à des conditions favorables, ayant augmenté.

La pression croissante qui s'exerce sur les recettes publiques pour couvrir les besoins de santé publique et de développement en général, associée à une chute rapide des recettes de sources internes ou externes consécutive aux effets protéiformes du ralentissement mondial, expose ces pays à un risque élevé de défaut de paiement.

À moins d'un considérable allègement de la dette, les créanciers privés et publics doivent s'attendre à de multiples défauts unilatéraux. Il ne s'agit plus désormais de choisir entre le paiement ou le non-paiement du service de la dette, mais entre une suite de défauts désordonnés et de paiements convenus entre les pays débiteurs et leurs créanciers, versés en bon ordre une fois la situation économique stabilisée. Il est dans l'intérêt de tous, et tout particulièrement des créanciers, de protéger les marchés internationaux de capitaux contre le risque de défauts en série (note de synthèse de l'ONU).

Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe des 20 de suspendre pour une durée déterminée, pour les pays de l'Association internationale de développement éligibles et pour les pays les moins avancés qui sont endettés envers le FMI et la Banque mondiale, les obligations au titre du service de la dette qu'ils ont contractées, et nous demandons un moratoire d'une période initiale de six mois ou allant jusqu'à la fin de 2020, respectivement, pour permettre à ces pays de consacrer une plus grande partie de leurs maigres ressources financières aux urgences médicales et autres opérations vitales. Le FMI accordera à 25 pays de l'Association des subventions destinées à couvrir les obligations de la dette dont le paiement lui est dû. Cette aide permettra aux pays de lutter contre les effets sanitaires et économiques les plus graves de la pandémie.

Cela dit, si les initiatives du FMI et du Groupe des 20 représentent un répit à court terme, elles ne réduisent pas pour autant l'encours de la dette et ne dispensent pas de la nécessité, à l'avenir, d'en verser les intérêts. Qui plus est, elles ne s'appliquent qu'à un nombre restreint de pays. Le plan de remise de dettes du FMI est, en outre, financé par des contributions de l'APD.

Si nous nous félicitons de la récente initiative d'allègement de la dette, nous soulignons que tous les membres des pays les moins avancés sont aux prises avec de graves difficultés financières, si bien que ce qu'il leur faut, dans l'immédiat, c'est une annulation pure et simple de la dette. C'est pourquoi nous demandons que soient prises les mesures suivantes :

- Tous les créanciers et partenaires de développement devraient appliquer un moratoire de la dette à tous les pays les moins avancés, étendre à deux ans la période minimale de suspension des paiements dus au titre du service de la dette

et inclure l'encours en principal et intérêts, tout comme les frais et charges connexes, dans les accords sur le moratoire de la dette.

- Tous les créanciers et partenaires de développement devraient accorder, avec effet immédiat, un allègement de la dette à l'ensemble des pays les moins avancés afin que ceux-ci, libérant ainsi des liquidités, puissent investir davantage dans leurs systèmes de santé et dans la reprise économique.
- Les créanciers officiels devraient envisager des échanges de dettes pour renforcer les investissements sociaux et, partant, faire face aux conséquences de la COVID-19.
- Les créanciers privés et commerciaux devraient s'associer à ce moratoire ou à cette annulation de la dette pour éviter un renflouement par le secteur public.
- Le cadre de soutenabilité de la dette pour les pays les moins avancés devrait systématiquement prendre en compte les contraintes structurelles de ces pays et leurs besoins d'investissement à plus long terme aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle de chef de file à cet égard, et en particulier de faire intervenir les créanciers privés et autres créanciers commerciaux, puisqu'il n'existe pas de mécanisme établi sur le plan international pour garantir leur participation aux initiatives d'allègement ou de moratoire de la dette.

X. Commerce

Les effets préjudiciables de la COVID-19 sur le commerce seront probablement plus graves que ne l'ont été ceux de la crise financière mondiale de 2008-2009, car les chocs qu'ils entraînent se répercutent autant sur l'offre que sur la demande. Les échanges mondiaux de marchandises devraient chuter de 13 % à 32 % en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19. En 2019 déjà, ces échanges avaient enregistré, en volume, un affaissement de 0,1 %, aggravé par les tensions commerciales et le ralentissement de la croissance économique. Les estimations quant à la reprise prévue pour 2021 sont tout aussi incertaines, les résultats dépendant largement de la durée de l'épidémie et de l'efficacité de la riposte politique.

Les droits de douane grevant les produits pharmaceutiques et les équipements médicaux sont relativement faibles, mais les désinfectants et autres produits de protection individuelle qui sont nécessaires pour lutter contre la pandémie sont encore soumis, dans de nombreux pays, à des obstacles – tarifaires ou non tarifaires – élevés.

Les pays les moins avancés seront d'autant plus touchés qu'ils dépendent du commerce pour leur croissance économique, que leurs marchés intérieurs sont exigus et qu'ils sont peu diversifiés, ce qui concourt à les rendre plus vulnérables aux chocs extérieurs, comme l'a montré la crise financière mondiale. Les échanges de biens et de services représentent environ 40 % du produit intérieur brut de certains des pays les moins avancés.

Les partenaires commerciaux de ces pays, au nombre desquels figurent, en premier, la Chine, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, sont les plus touchés par la COVID-19. Dans les pays les moins avancés, les exportateurs – en particulier de vêtements – doivent faire face à une avalanche d'annulations de commandes dès lors que la pandémie de COVID-19 contraint, en Europe et aux États-Unis, des magasins à la fermeture, menaçant la subsistance de millions de travailleuses et de travailleurs de l'habillement dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Le commerce mondial se retrouve perturbé par des facteurs tels que la chute des niveaux de consommation, l'imposition de restrictions à la libre circulation des personnes, la fermeture d'entreprises et la baisse de la productivité des opérations. Ces perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale ont des incidences sur les pays les moins avancés, puisqu'elles compromettent les exportations de produits de certains de ces pays, où la pénurie de matières premières et l'annulation de commandes d'exportation contraignent, déjà, de nombreuses usines à la fermeture. Pour les pays les moins avancés exportateurs de textiles et de prêt-à-porter, tels que le Bangladesh et le Cambodge, les effets sont, d'après les informations reçues, considérables. Ces phénomènes ont de graves répercussions sur les industries touchées et sur leur main-d'œuvre.

Dans certains des pays les moins avancés, le confinement ne permet pas aux industries de respecter les délais d'expédition, ce qui entraîne l'annulation ou le non-paiement des commandes, si bien que les fournisseurs ne peuvent plus rémunérer leurs ouvrières et ouvriers.

La forte baisse des cours des produits de base exerce une pression sur les budgets publics, *a fortiori* dans les pays les moins avancés, tributaires de ces produits. Ainsi, un de ces pays, exportateur de pétrole, qui avait initialement établi son budget de 2020 sur une estimation de 55 dollars le baril, a d'emblée déclaré l'état d'urgence lorsque le cours du pétrole a soudainement chuté à 21 dollars le baril.

En cette période critique, les pays les moins avancés ont besoin d'un soutien fort de la part de la communauté internationale, pour atténuer les graves répercussions qui les touchent dans le domaine du commerce ; c'est pourquoi nous demandons que soient prises les mesures suivantes :

- Les États Membres, en particulier les pays du Groupe des 20, devraient rapidement mettre en œuvre des politiques commerciales vitales, qui améliorent, dans les pays les moins avancés, l'accès à des fournitures médicales à un prix abordable. Il faudrait éliminer toutes les mesures protectionnistes, y compris les droits de douane, afin de réduire le coût des importations d'intrants tels que les ingrédients actifs et autres produits chimiques employés dans le traitement des personnes atteintes de la COVID-19. L'Organisation mondiale du commerce devrait faciliter la conclusion d'un accord visant à lever entièrement, pour les pays les moins avancés, les droits de douane et les obstacles non tarifaires qui grèvent les produits sanitaires.
- Alors que la COVID-19 sème le chaos dans les industries du monde entier, les pays devraient d'ores et déjà parer la voie à un renouvellement et une revitalisation du cadre commercial mondial afin d'aider à reconstruire l'économie mondiale et à protéger les pays les moins avancés.
- Les partenaires commerciaux des pays les moins avancés devraient honorer les obligations contractuelles qui les lient en prenant livraison des biens déjà produits et de ceux qui sont en cours de production, et en les payant aux conditions normales.
- Les importateurs de marchandises en provenance des pays les moins avancés devraient s'abstenir d'annuler leurs commandes ou de pénaliser les exportateurs de ces pays qui, du fait de la pandémie de COVID-19, ne peuvent pas respecter les calendriers de livraison, et les exonérer de leurs obligations contractuelles pour cas de force majeure, même si ce cas ne fait pas l'objet d'une clause expressément recueillie dans le contrat.

- Il faudrait augmenter la part de l'aide au commerce qui revient aux pays les moins avancés, pour renforcer la capacité d'exportation et favoriser la diversification de ces pays.

XI. Tourisme

Les restrictions à la libre circulation des personnes, les fermetures de frontières et les perturbations des voyages aériens frapperont de plein fouet les pays qui tirent une partie importante de leur revenu national du tourisme et des services qui y sont associés. Tel était, déjà, le cas en 2009, après la crise financière et l'épidémie de grippe à virus A (H1N1), lorsque les visiteurs à destination des pays les moins avancés se sont raréfiés et leurs dépenses ont chuté.

Certains de ces pays, où le tourisme représente environ 25 % des recettes en devises et quelque 20 % du produit intérieur brut, seront lourdement pénalisés. Le tarissement soudain des arrivées de touristes va tout particulièrement nuire à plusieurs petits États insulaires en développement, où le tourisme est un des secteurs dominants, employant des millions de travailleuses et de travailleurs peu qualifiés.

L'Organisation mondiale du tourisme estime que les arrivées de touristes internationaux pourraient chuter de 20 % à 30 % en 2020. Cette baisse se traduirait, au pire, par une perte de 300 à 450 milliards de dollars en recettes tirées du tourisme international (exportations), soit près d'un tiers des 1 500 milliards de dollars générés au niveau mondial. Alors que les pays dotés d'un secteur touristique seront touchés, quel que soit leur niveau de développement, cet impact sera probablement démultiplié, dans les pays les moins avancés, par d'autres formes de fragilité économique et sociale. C'est pourquoi nous demandons que soit prise la mesure suivante :

- Mettre en place de toute urgence des plans d'atténuation et de relance coordonnés et solides pour soutenir le secteur et lui permettre ainsi de générer des bénéfices massifs dans l'ensemble de l'économie et des emplois.

XII. Crises de la balance des paiements

Les gouvernements subissent une pression excessive sur leurs budgets du fait des dépenses extrabudgétaires qu'ils doivent consentir, dans des secteurs critiques, pour contenir l'épidémie – situation qui est aggravée par de lourdes pertes de recettes, et qui ne fera que creuser le déficit budgétaire. Qui plus est, la perte de recettes d'exportation, de transferts de fonds et d'autres flux risquent d'entraîner, pour de nombreux pays parmi les moins avancés, de graves déficits de la balance des paiements et des opérations courantes. Pour beaucoup d'entre eux, il sera difficile, sans un apport de ressources extérieures, de maintenir des réserves d'un niveau qui leur permette de couvrir au moins trois mois d'importations.

Le financement d'urgence qu'assure actuellement le FMI au titre de l'instrument de financement rapide et de la Facilité de crédit rapide soutient dans une certaine mesure la riposte politique d'urgence des autorités, préservant ainsi la marge de manœuvre budgétaire qui peut être ménagée aux dépenses de santé essentielles, aux mesures de protection sociale et à une reprise économique durable. Cela dit, l'aide actuelle ne suffira pas à combler le déficit croissant des opérations courantes et de la balance des paiements dans la plupart des pays les moins avancés. C'est pourquoi nous demandons au FMI :

- D'accroître les ressources au titre des mécanismes auxquels ont accès les pays les moins avancés et les autres pays vulnérables, notamment le Fonds fiduciaire

pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, l'instrument de financement rapide et la Facilité de crédit rapide ;

- De veiller à ce que l'accès aux ressources provenant des installations ne soit pas restreint par les limites d'accès annuelles, mais qu'il y soit compté en sus ;
- D'organiser, pour les pays les moins avancés, l'émission immédiate de droits de tirage spéciaux à hauteur minimale de 50 milliards de dollars, dans le cadre de nouvelles allocations de ces droits, et en fonction de la taille de la population nationale et des besoins en matière de balance des paiements ;
- D'opérer cette augmentation des quotas en faveur des pays les moins avancés, au besoin, en réaffectant à ces pays les droits de tirage spéciaux des pays à revenu élevé.

XIII. Migrations et envois de fonds

Le volume des envois de fonds vers les pays les moins avancés a augmenté relativement vite, passant de 28,2 milliards de dollars en 2011 à 52,1 milliards de dollars en 2019, ce qui représente environ 5 % du produit intérieur brut. Les envois de fonds personnels en pourcentage du produit intérieur brut sont élevés pour plusieurs de ces pays, comme le Libéria (14,1 %), le Népal (28,6 %) et Haïti (32,5 %), ce qui les expose aux chocs liés aux réductions dans ce secteur.

Un certain nombre de migrants originaires de pays parmi les moins avancés, au nombre desquels figurent de nombreux médecins et travailleurs sanitaires, sont en première ligne, dans leur pays d'accueil, pour protéger les malades de la COVID-19 et y préserver d'autres services essentiels. Beaucoup d'entre eux ont déjà perdu la vie et d'autres, nombreux aussi, ont été testés positifs à la COVID-19 alors qu'ils servaient leur pays d'accueil. Ils doivent être reconnus, dûment honorés et traités sans discrimination aucune.

Plusieurs travailleuses et travailleurs migrants ont déjà perdu leur emploi sans qu'ils aient touché d'indemnisation ou de prestation de chômage. Les restrictions de voyage imposées par des centaines de pays en raison de la COVID-19 et les fermetures des frontières décrétées dans ce contexte ont un impact sans précédent sur la mobilité de la main-d'œuvre, les nouvelles migrations et les envois de fonds. Dans un récent rapport, la Banque mondiale indique que le montant des envois de fonds vers les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire devrait diminuer de 19,7 %, pour se situer à 445 milliards de dollars, ce qui représente la perte d'une source de financement essentielle pour de nombreux ménages vulnérables.

Même les migrants qui peuvent financièrement se permettre de transférer des fonds dans leur pays ont plus de mal à le faire puisque, quelque 80 % des envois étant effectués, physiquement, par un prestataire de services de transfert, les réseaux qui assurent ces opérations sont partiellement ou totalement fermés. En mars 2020, le coût moyen mondial de l'envoi de 200 dollars était de 6,79 % (soit 13,58 dollars), chiffre bien supérieur à celui de l'objectif de développement durable, de 3 %. En outre, l'instabilité économique provoquée par la pandémie ne permet pas aux prestataires de services de transfert de fonds de fixer les taux de change avec précision, ce qui entraîne une augmentation des frais liés aux opérations de change.

Nous demandons instamment que soient prises les mesures suivantes :

- Les pays d'accueil devraient protéger les emplois des travailleuses et travailleurs migrants originaires des pays les moins avancés et accorder à ceux-ci, lorsqu'ils sont contraints de se confiner à domicile en raison de la

COVID-19, l'accès aux soins de santé, à la protection sociale et aux mesures de sécurité qu'ils octroient à leurs ressortissants.

- Les pays d'accueil de travailleuses et de travailleurs migrants, les banques et les agences de transfert de fonds peuvent déclarer les services de transfert de fonds comme services essentiels et renoncer à percevoir les frais de transaction des transferts opérés par les ressortissants des pays les moins avancés, jusqu'à ce que la pandémie soit entièrement éradiquée.
- Les diasporas de ces pays soutiennent les mesures d'atténuation et de préparation prises dans leurs pays d'origine en y contribuant sous la forme de financements et d'un savoir-faire technique. En contrepartie, il faudrait donc des programmes de financement qui encouragent et soutiennent ces efforts.
- Il faudrait encourager le recours aux transferts numériques de fonds et réduire les frais de transaction des transferts.

XIV. Vulnérabilité économique accrue et difficultés des pays en voie de reclassement

Douze pays parmi les moins avancés se trouvent dans différentes catégories de reclassement. Tous ces pays sont, en soi, très vulnérables aux chocs économiques et écologiques. Les graves conséquences qu'entraîne la pandémie de COVID-19 font que les parcours de développement économique sur lesquels ces pays sont engagés ne seront probablement plus d'actualité en 2020 et au-delà. Les économies de tous les pays en voie de reclassement reposent sur une base étroite, concentrée principalement sur une poignée de secteurs, notamment le prêt-à-porter, le tourisme et les combustibles fossiles, qui sont les plus touchés par la COVID-19, les pays enregistrant une chute précipitée de leurs revenus. Nous demandons instamment que soit prise la mesure suivante :

- Ces pays ont besoin d'un soutien continu et renforcé, de la part de la communauté internationale, pour mettre en place des mesures de relance financière globales destinées à protéger les secteurs-niches de leur économie, le but étant d'éviter qu'ils ne perdent leurs acquis en matière de développement et de risquer ainsi, ayant atteint, par le passé, les seuils de reclassement, de ne plus pouvoir, cette fois-ci, s'y hisser.

XV. Conclusion

Le monde traverse une crise sans précédent, dont les effets se font particulièrement sentir dans les pays les moins avancés et dont l'impact, exponentiel, se répercutera sur tous les secteurs de leurs sociétés et de leurs économies. Économiquement faibles et ne disposant que d'une maigre marge de manœuvre budgétaire, ces pays ne peuvent pas mener cette guerre seuls. Le moment est donc venu, pour les partenaires de développement, de montrer qu'ils soutiennent toujours les pays les moins avancés, même en cette période très critique que traverse le monde. Nous relayons le sentiment exprimé par le Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Angel Gurría, qui a appelé à « un effort mondial moderne semblable au Plan Marshall et au New Deal – combinés » ; d'où la nécessité d'avoir un plan de relance économique pour les pays les moins avancés, que nous avons proposé dans le présent document. Nous invitons instamment nos partenaires de développement, les pays du Nord et du Sud, le système des Nations Unies pour le développement, les banques multilatérales de développement, le FMI, le secteur privé et les fondations à donner suite, dès que possible, à nos appels. Nous

demandons instamment au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle de chef de file dans l'exécution du plan de relance en faveur des pays les moins avancés.
